



MUNICIPALITE DE GLAND

Réponses aux questions du Conseil d'établissement des établissements scolaires de Gland

La commission Journée de l'écolier (horaires et parascolaire) propose de réaliser un sondage sur les structures d'accueil.

Les questions principales à poser seraient :

- 1) quel type de structures aimeriez-vous avoir après 15h00 (avec fourchette d'horaires)?
- 2) quel type de structures souhaiteriez-vous avoir le matin avant le début des classes?
- 3) êtes-vous intéressés par une structure d'accueil pendant les vacances scolaires?
- 4) si une structure d'accueil existait travailleriez-vous plus?
- 5) quel est votre taux d'activité (~fourchette salariale)?
- 6) êtes-vous une famille monoparentale, le cas contraire, les deux parents travaillent-ils?
- 7) qu'utilisez-vous actuellement comme type de structure d'accueil :
 - maman de jour
 - grands-parents
 - UAPE
 - autre
- 8) quel pourcentage êtes-vous prêt à payer pour une structure d'accueil, pourcentage en fonction du salaire?

La Municipalité est d'avis que, dans le contexte actuel de la réorganisation de l'offre de l'accueil parascolaire (création du Réseau d'accueil des Tobleronnes, augmentation des capacités de l'Unité d'accueil pour écoliers à La Dôle et de la Pause-déj, centré aéré urbain prévu pour l'été 2010), il est prématuré de réaliser une grande enquête. D'une part, les structures sont nouvelles et en phase d'apprentissage, d'autre part les parents risqueraient d'être déçus car les structures ne pourraient pas forcément répondre aux nouvelles demandes. Par ailleurs, les tarifs du Réseau des Tobleronnes sont déjà mis en cause, notamment par des pétitions et le comité de direction s'est engagé à y répondre courant 2010.

D'autre part, le 27 septembre 2009, 70.81% des vaudois et 77.28% des glandois ont plébiscité le nouvel article constitutionnel 63a (école à journée continue) qui prévoit :

1. *En collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire.*
2. *L'accueil peut être confié à des organismes privés.*

3. *Les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes.*
4. *Les parents participent au financement de l'accueil parascolaire.*

Dans ce contexte, la Municipalité souhaite déléguer un représentant du Conseil d'établissement si des groupes de travail sont mis sur pied au niveau cantonal pour la mise en œuvre de ce nouvel article constitutionnel. En effet, le conseil d'établissement est l'organisme qui propose dans la commune « des mesures qui concernent les prestations péri et parascolaires tels que les cantines scolaires, l'accueil parascolaire, les devoirs surveillés et les transports scolaires » (art. 28 du règlement du conseil d'établissement et l'établissement primaire et de l'établissement secondaire de Gland).

Finalement, dans le but de valoriser les différentes formes d'accueil expérimentées sur la commune (accueil professionnel, non-professionnel et réalisé par des associations), la Municipalité souhaite sonder les partenaires actuels de l'accueil pour connaître leur point de vue et dans quelle mesure ils pourraient s'impliquer dans le futur développement de l'accueil parascolaire.

La commission Journée de l'écolier (horaires et parascolaire) propose également de sonder les parents sur la mise en place d'un horaire continu à l'établissement secondaire (pause de midi réduite à une période).

La Municipalité souhaite réaliser ce sondage, qui avait déjà été mentionné par la Commission Transports. Un sondage de ce type avait été réalisé en 1997 et avait obtenu 60% de réponses négatives. Plus de 10 ans après, il pourrait être intéressant de connaître l'évolution des mentalités à ce sujet.

D'entente avec la Direction de l'établissement secondaire de Gland, la Municipalité propose de sonder les parents des élèves scolarisés, de la première année de l'école enfantine à la 8^e année primaire. Une distinction sera faite pour les élèves des 5 et 6^e années et pour les 7 à 9^e années. Des questions concernant le repas de midi seront également posées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

G. Cretegy

D. Gaiani

Gland, le 4 janvier 2010.